

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

<p><b>OBJET :</b></p> <p><b>AVIS SUR LE PROJET DE CENTRALE SOLAIRE SUR LA COMMUNE DE CORBERE LES CABANES</b></p>	<p><b>Nombre de Conseillers : 38</b>  <b>En exercice : 38</b>  <b>Présents : 36</b>  <b>Votants : 36</b>  <b>Délib. n°17 – 30/07/2020</b></p>
	<p>Certifié exécutoire          Transmis à la Sous Préfecture de Prades          le          Par porteur          Publié le          Notifié le</p>

**L'an deux mille vingt, le 30 juillet**, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfïach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation : Mercredi 22 juillet 2020

**Présents :** AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DOMENECH Alain (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), GARSAU Jacques (T), HARIBOU Ali (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), LECOINNET Jean-Philippe (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUERA Laurence (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline (T), PARRILLA Jérôme (T), PERSON Claude (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), ROMERO Pierre (T), SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard (T), SOLERE Jean-Claude (T), SURJUS Monique (T), TRAFI Pascal (T), VILA Patrice (T),

**Absents excusés :** DRAGUÉ Céline (T), GOMEZ Claude (T),

**Absents ayant donné pouvoir :**

Vivien PETIT a été nommé secrétaire de séance.

PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_040_2020-DE

VU le Code général des collectivités territoriales

VU l'article L122-1-V du Code de l'environnement qui indique que lorsqu'un projet est soumis à évaluation environnementale, le dossier est transmis pour avis aux collectivités territoriales et à leurs groupements intéressés par le projet.

CONSULTE pour avis sur le projet d'implantation d'une centrale solaire sur la commune de Corbère les Cabanes, par la société SOLEIL de Corbère les Cabanes, société présidée par la SAS Eléments.

SACHANT que le porté à connaissance ayant été réalisé le 30 juin, l'avis doit être rendu avant le 30 août.

SACHANT la volonté de la commune de Corbère les Cabanes de voir aboutir le projet

**Après en avoir délibéré,  
Par 33 voix pour, 2 voix contre et 1 abstention  
Le Conseil communautaire,**

**PORTE** un avis favorable sur le projet de centrale solaire envisagé par la société SOLEIL de Corbère les Cabanes, société présidée par la SAS Eléments, sur la commune de Corbère les Cabanes.

**CHARGE** le Président de faire toutes les diligences utiles à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

**Le Président,  
William BURGHOFFER**



RF PREFECTURE DE PERPIGNAN
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/08/2020 066-246600415-20200730-DE_040_2020-DE